



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20220705-D20220705_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Publication : 13/07/2022

Le Maire, Jean-Louis MADELON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20220705_20**

**DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 292-ZB-104 DANS LE CADRE DE LA
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER À GOUTTIÈRES**

Date du Conseil Municipal : 5 juillet 2022

Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59

32

Nombre de présents : 32

5

Nombre de représentés par pouvoir : 5

37

Nombre de votants : 37

22

Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUD Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 2141-1 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° D20220329_17 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la vente d'une portion de la parcelle cadastrée n° 292-ZB-93 à Gouttières ;
- Le plan de bornage réalisé par le cabinet MERCATOR2, en date du 10 juin 2022 ;

Considérant :

- Que la parcelle cadastrée n° 292-ZB-104 nouvellement créée n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement de la parcelle cadastrée n° 292-ZB-104 afin de procéder à la vente de cette dernière ;

Décide : à l'unanimité (37 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De déclasser la parcelle cadastrée n° 292-ZB-104 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.